**Université Panthéon-Assas - Concours de plaidoirie 2019**

Vous êtes avocat et êtes consulté, ce 9 février 2019, par Madame Clara Lalande, âgée de 31 ans (mariée, sans enfant, fleuriste), afin de préparer sa défense sur les faits suivants.

Depuis l’été 2017, Madame Lalande a opté pour le véganisme[[1]](#footnote-1) et a même fondé le mouvement « Végétalisme Radical Paris ». Le 25 janvier 2019, elle jette de l’encre rouge sur la vitrine d’une boucherie parisienne. La caissière sort aussitôt pour comprendre ce qui se passe et Madame Lalande lui dit, devant des clients médusés : « Tu préviendras ton patron que s’il n’arrête pas de vendre des cadavres, il en deviendra rapidement un ! ». Le patron de la boucherie arrive justement quelques instants plus tard mais avant qu’il ne comprenne lui-même la situation, Madame Lalande l’apostrophe en ces termes : « Vous n’êtes que des assassins ! J’espère que le prochain attentat dans Paris se passera dans une boucherie ! ». Alors que le boucher, furieux, essayait d’attraper Madame Lalande, est arrivé en voiture Monsieur Cédric Levent (22 ans, célibataire, étudiant en Droit, membre de « Végétalisme Radical Paris ») accompagné de Mademoiselle Laurence Lesable (20 ans, célibataire, étudiante en Droit). Madame Lalande monte prestement dans cette voiture qui roule à très vive allure jusqu’au prochain croisement où, en franchissant un feu rouge, elle passe à quelques centimètres d’un piéton. Deux policiers présents près de cette intersection ordonnent au conducteur, qui s’exécute aussitôt, de s’arrêter. Le boucher et deux de ses clients exposent alors aux policiers ce qui vient de se passer. Madame Lalande est placée en garde à vue. Au cours de cette mesure, elle refuse l’assistance d’un avocat. Elle fait désormais l’objet de poursuites dont est saisi le tribunal correctionnel de Paris.

Informations complémentaires :

* Vous ne vous préoccuperez pas des aspects procéduraux.
* Les faits rapportés ci-dessus font l’objet de témoignages univoques et concordants. Madame Lalande ne les conteste pas.
* Personne n’entend se constituer partie civile mais le ministère public compte bien se montrer intransigeant.
* Monsieur Levent a indiqué aux policiers qu’il n’avait fait qu’obéir à Madame Lalande qui, sitôt entrée dans sa voiture, lui aurait ordonné de foncer. Il a ajouté que devant l’ordre d’arrêt des policiers, il avait obtempéré malgré les consignes de Madame Lalande qui lui aurait demandé de continuer à rouler. Madame Lalande nie catégoriquement cette version qui est toutefois confirmée par Mademoiselle Lesable.
* Au cours de l’entretien que vous avez avec elle, Madame Lalande vous dit qu’elle est prête, devant les juges, non pas à s’excuser mais à reconnaître que son comportement a sans doute été un peu excessif. Elle ajoute néanmoins qu’elle est convaincue, et ne tiendra jamais un autre discours, que la vie d’un animal vaut celle d’un homme et que, pour défendre les animaux, il est parfois nécessaire de s’exprimer avec force.

1. Mode de vie consistant à ne consommer aucun produit issu des animaux ou de leur exploitation. [↑](#footnote-ref-1)